

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 6 / 2022

« Crédit d'investissement pour un crédit d'étude relatif à l'aménagement de la ZUP en Bovon »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Armelle Saunier**
- Monsieur **Pierre-André Vullioud**
- Monsieur **Julien Humair**
- Monsieur **Joseph Vanderweckene**
- Monsieur **Ludovic Jaugey**, président

a été mandatée pour étudier le **préavis municipal** n° 6/2022 portant sur un crédit d'investissement pour un crédit d'étude relatif à l'aménagement de la ZUP en Bovon.

La Commission des Finances a pris connaissance du préavis et a rencontré la Municipalité, représentée par Madame Di Lallo et Monsieur Duperrut en date du mardi 20 septembre 2022.

Prévision d'investissement et plafond d'endettement

Ce crédit d'étude s'intègre dans les prévisions d'investissement présentées lors du budget 2022. En effet, un crédit d'investissement d'un montant de CHF3'000'000 a été prévu sur les années 2025 et 2026 dans lequel une UAPE était mentionnée. Ce crédit fait donc partie des prévisions ayant déterminé le plafond d'endettement de la période 2022-2026. Toutefois le crédit portant sur une autre zone du village, la commission des finances porte l'attention des membres du conseil que le plan d'investissement devra être mis à jour pour le budget 2023.

Ce crédit d'investissement est donc compatible avec notre plafond d'endettement.

Trésorerie

Suite aux échanges de la commission avec la Municipalité, la trésorerie de la commune est confortable. Aucun nouvel emprunt n'est prévu pour 2022. Ce crédit d'investissement étant financé par la trésorerie courante, la commission des finances confirme que la commune ne prend pas de risque financier pour financer ce crédit.

Amortissement de l'investissement

Au vu du montant raisonnable en jeu et suite aux derniers amortissements extraordinaires effectués par la commune lors des dernières années comptables, la durée d'amortissement relativement courte de 5 ans n'impacte pas les comptes de la commune.

Ainsi, la commission des finances confirme aux membres du conseil que ce crédit d'investissement est financièrement viable.

Armelle Saunier

Pierre-André Vullioud

Julien Humair

Joseph Vanderweckene

Ludovic Jaugey